LISIEUX
NORMANDIE PLEIN CŒUR

Le 09 mars 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 mars 2021, s'est réuni en séance publique, à la Salle Canada – Parc des Expositions rue Édouard Branly à Lisieux, le 08 mars 2021 à 19h30, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, Maire.

Etaient présents :

Denis FRAQUET
Cindy MANGEANT
Johnny BRIARD
Corinne LECOURT
Jean-René DESMONTS
Corinne LEJEUNE
Vincent OTHON
Caroline VERHAEGHE
Paulette DUVAL
Henri AUGEARD
Nathalie COTTRON
Laurent DELANOË
Thierry EUSTACHE
Rémi LEBRASSEUR
Karine LANNIER
Frédéric MESNIL
Sandrine HELIE-ROMAIN
Thibaut DE JAEGHER
Vicky DELORME-BANNIER
Florian LÉPINE
Antoine HAVARD
Hervé SELLE
Maïwenn LÉGER
Clotilde VALTER
Sylvie GRANDIN
Christophe COLOMER
Emilien JEAN
Angélique HAVARD
Valérie BUREL
Angélique PERINI
Paul MERCIER

Avaient donné pouvoir : Mme GREFFET à M. OTHON, Mme VOISIN à M. HAVARD, M. AUBRIL à M. MERCIER.

Secrétaire de séance : M. DE JAEGHER Thibaut.

ORDRE DU JOUR

Propos introductifs de M. le Maire

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2021-10 – Rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes en 2020	Rapport présenté par **Mme COTTRON**
DÉLIBÉRATION 2021-11 – Décisions budgétaires - Débat d'Orientations Budgétaires – Budget primitif 2021	Rapport présenté par **M. FRAQUET / M. LEPINE**
DÉLIBÉRATION 2021-12 – Sports – Implantation du Pôle Espoirs de la Ligue de Football de Normandie – Ajustement de l'enveloppe financière allouée	Rapport présenté par **Mme LEJEUNE**
DÉLIBÉRATION 2021-13 – Travaux d'aménagement des stades Bielman et Dujardin pour l'implantation du Pôle Espoirs de la Ligue de Football de Normandie et le déplacement du club de rugby - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement public Local (DSIL)	Rapport présenté par **Mme LEJEUNE**
DÉLIBÉRATION 2021-14 – Enfance Jeunesse – Modification de l'enveloppe financière allouée à l'espace Jeunesse	Rapport présenté par **Mme MANGEANT**
DÉLIBÉRATION 2021-15 – Demande de concours financier de l'état pour la construction d'un espace Jeunesse sur le quartier nord de la Commune au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)	Rapport présenté par **Mme MANGEANT**
DÉLIBÉRATION 2021-16 – Demande de concours financier auprès du Conseil Départemental du Calvados pour la construction d'un espace Jeunesse sur le quartier nord de la Commune	Rapport présenté par **Mme MANGEANT**
DÉLIBÉRATION 2021-17 – Création d'un budget annexe au budget principal Ville pour la gestion du centre de santé « Docteur Dubois »	Rapport présenté par **M. FRAQUET**
DÉLIBÉRATION 2021-18 – Bris de vitres lors des travaux de l'Espace Victor Hugo – Proposition d'accord amiable	Rapport présenté par **M. DESMONTS**

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION 2021-19 – Désignation d'un Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique (C.R.I.S.E.)	Rapport présenté par **Mme HÉLIE-ROMAIN**

LISIEUX 2025

DÉLIBÉRATION 2021-20 – Signature de l'avenant n°2 du Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados	Rapport présenté par **M. LECLERC**
DÉLIBÉRATION 2021-21 – Adoption du Plan Vélo de Lisieux	Rapport présenté par **M. BRIARD**
DÉLIBÉRATION 2021-22 – Mise en œuvre du plan Vélo - Demandes de subventions notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)	Rapport présenté par **M. HAVARD**

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2021-23 – Procédure d'achats conjoints – Signature d'une convention de groupement de commandes entre la Ville de Lisieux et le Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux – Autorisation de signature des marchés publics – Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres de groupement	Rapport présenté par **M. DESMONTS**

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2021-24 – Avenant à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles	Rapport présenté par **M. FRAQUET**

DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION 2021-25 – Mise en sécurité – Prévention d'un risque naturel - Acquisition d'un bien immobilier sis 14 rue du Héron à Lisieux cadastré section AB n° 2 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau, à l'Etat et au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT)	Rapport présenté par **M. DESMONTS**
DÉLIBÉRATION 2021-26 – Convention de servitude de passage avec Enedis – Extension du réseau existant et création d'un branchement électrique au Stade Dujardin – Route de Cormeilles (parcelle BR0030)	Rapport présenté par **M. BRIARD**

CULTURE

DÉLIBÉRATION 2021-27 – Signature d'une convention de dépôt d'œuvres d'art à la Halle Saint Jacques avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	Rapport présenté par **Mme LECOURT**

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL
Décisions du Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

PRÉAMBULE

Intervention de M. Sébastien Leclerc
Maire de Lisieux

« Mes chers collègues,

Je voudrais saluer la présence de M. Gilbert Le Guen, notre trésorier payeur général qui est assis à ma gauche, ici même.

Nous nous retrouvons de nouveau ce soir en Conseil municipal, notre précédente réunion est assez récente puisqu'elle remonte à mi-février. Nous aurons ce soir à débattre des orientations budgétaires pour 2021. Ce sera, pour un certain nombre d'entre vous, le premier budget municipal et je compte sur le tandem Denis Fraquet - Florian Lépine pour être le plus pédagogue possible afin de faciliter votre compréhension à tous.

Avant d'aborder rapidement les principaux points à l'ordre du jour, je souhaite revenir en quelques mots sur la situation sanitaire que connaît notre ville. Comme vous tous, je constate que les Lexoviens commencent à s'impatienter de pouvoir retrouver une vie normale. Le virus circule toujours, les gestes barrières sont globalement bien respectés, le couvre-feu produit lui aussi des effets. La vaccination se poursuit, mais à un rythme trop lent à mon goût. La Ville a fait des propositions à l'Etat dès le début du mois de janvier pour mettre des locaux à disposition, voire également du personnel à disposition. Durant les premières semaines, on nous expliquait qu'il n'y avait pas suffisamment de doses de vaccin de disponibles. Progressivement, l'on constate que les arrivages de doses se multiplient et les services de la Préfecture organisent de nombreux centres mobiles en milieu plus rural. Cette montée en charge est nécessaire, mais je trouve que les efforts sont beaucoup tournés vers ces petites villes alors que des villes moyennes comme Lisieux stagnent avec une faible offre vaccinale. J'ai fait part de mon sentiment à M. le Préfet et j'espère bien que cette situation pourra être corrigée rapidement.

Malgré l'épidémie, nous avons souhaité maintenir absolument la Foire aux Arbres. Je vous y ai vus nombreux ce week-end, vous avez comme moi constaté que notre Foire a connu une très belle fréquentation, aidée par une belle météo et aussi par l'absence d'animations concurrentes à des dizaines de kilomètres à la ronde. Les services de la Ville ont beaucoup travaillé pour adapter l'organisation de cette foire aux contraintes sanitaires. Il y a certes des coûts supplémentaires mais je suis convaincu que notre Ville change actuellement son image, par ce volontarisme de proposer des animations, par-delà les difficultés, pour permettre à nos habitants de sortir un peu près de chez eux (nos habitants Lexoviens mais aussi d'un territoire plus large) puisque nous sommes les seuls pour le moment à tenir ce genre de manifestations mais pour permettre aussi, au travers de ces manifestations, aux professionnels de travailler.

Je voudrais et je l'ai dit en début de chapitre, j'ai salué les agents, je voudrais à nouveau les saluer puisque ceux d'entre vous qui habitent en centre-ville, vous les avez peut-être croisés à l'heure qu'il est, ils sont à pied d'œuvre pour rendre la ville à nos habitants, dès ce soir, de façon à ce que tout le monde puisse réutiliser ses places de stationnement et avoir ses petites habitudes comme c'était il y a encore quelques jours.

Comme je vous l'évoquais en introduction, la nouvelle majorité municipale va présenter ce soir ses premières orientations budgétaires. Bien évidemment et comme ailleurs, ce budget 2021 est marqué par les conséquences économiques de la crise sanitaire. Un certain nombre de compétences municipales nécessitent davantage de moyens pour fonctionner, je pense notamment à la restauration scolaire. Au-delà, ce budget 2021 traduira également le volontarisme que je souhaite insuffler avec les conseillers qui m'entourent. Un certain nombre de choix que nous avons déjà pris ont des conséquences budgétaires, je pense notamment au nouveau plan de stationnement, qui rapporte moins de recettes à la ville mais qui redonne à Lisieux une attractivité certaine ! Outre cette envie de faire "bouger" Lisieux, notre volonté est également d'investir pour la ville et ses habitants. Chacun sait que depuis 15 ans, Lisieux s'est désendetté. Ce désendettement est réel, mais les équipements ont vieilli et je ne suis pas certain que l'effort de rattrapage que nous allons avoir à faire soit plus économique que si les

investissements avaient été faits au fur et à mesure. Nous vous proposerons donc un budget d'investissement avec un recours à l'emprunt, à la fois pour travailler sur les équipements que les Lexoviens attendent, mais aussi pour contribuer à relancer l'activité économique de notre territoire.

Parmi les investissements que nous avons à financer sur 2021, le dossier de la Ligue de Football représente beaucoup de crédits. Corinne Lejeune, Maire adjointe aux Sports, vous en présentera les enjeux. Elle a repris ce dossier en continuité de l'action de Daniel De la Crouée, ancien Maire adjoint. Vous verrez que les enjeux de zone inondable pèsent sur ce projet et vont nécessiter un certain nombre de travaux spécifiques. Cindy Mangeant, Maire adjointe à la jeunesse, vous présentera le projet d'Espace jeunesse, sur le site Bielman. Le projet a été lancé au printemps dernier, nous l'avons pris en cours à notre arrivée à l'hôtel de ville et j'ai souhaité revoir le plan de financement de cet équipement qui est sur une thématique facilement aidée par nos partenaires mais que l'ancienne municipalité comptait grandement autofinancer.

Nous aurons ce soir à délibérer pour mettre en place administrativement et comptablement le centre de santé. Denis Fraquet vous présentera la délibération et Cindy Mangeant vous expliquera le processus que nous entendons mettre en place pour l'ouverture de ce centre de santé. Nous le savons, l'attente de la population est importante, tout le monde ne pourra pas venir consulter la première semaine ni peut-être pas le premier mois. Néanmoins, Cindy Mangeant vous expliquera que le recrutement se passe plutôt bien et que nous travaillons déjà sur l'ouverture des antennes à ce centre de santé.

Enfin dernier sujet d'importance, Johnny Briard, Maire adjoint en charge de l'espace public va nous présenter ce soir le Plan vélo de Lisieux. Là aussi c'est un projet qui est très attendu, il y a énormément à faire pour transformer Lisieux en ville cyclo-compatible. Budgétairement, ce sera un projet important, plus de 2.6 millions d'€, sur la durée du mandat, pour aménager plus de 18 km d'itinéraires. Un gros travail a été effectué sur ce projet, par Johnny Briard, par les services également mais aussi par notre collaborateur Séraphin Elie dont je souhaite saluer ce soir la forte implication. Forcément, ce plan vélo pourra remettre en question un certain nombre d'habitudes, il faudra partager certains espaces, certaines rues. Mais les attentes sociétales évoluent très fortement actuellement dans ce domaine et en beaucoup d'endroits, les élus sont surement peut-être un peu trop minimalistes sur le sujet.

Voilà, chers collègues, les sujets sur lesquels je souhaitais revenir en introduction. Nous nous retrouverons pour voter le budget 2021 le mercredi 7 avril prochain. D'ordinaire nous nous réunissons le lundi mais cette semaine-là, outre le lundi de Pâques qui est férié, nous devons composer avec la disponibilité de cette salle Canada. Lorsque les mesures de distanciations physiques seront derrières nous, nous pourrons revenir dans une salle du centre-ville, plus facile d'accès pour la plupart d'entre nous, comme pour le public, qui pour l'instant nous suit sur les réseaux sociaux et que je salue avant d'entamer l'ordre du jour ! »

DÉLIBÉRATION 2021-10 - RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES EN 2020

Sur le rapport de Mme COTTRON, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2021 établi sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes en 2020 qui fait état de l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

DÉLIBÉRATION 2021-11 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2021

Sur le rapport de M. FRAQUET & M. LÉPINE, le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapports de M. le Maire et de M. l'Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Affaires générales, prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2021 de la Ville de Lisieux.

DÉLIBÉRATION 2021-12 SPORTS - IMPLANTATION DU PÔLE ESPOIRS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE - AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE ALLOUÉE

Suite à un appel à candidature auprès de plusieurs villes de Normandie, pour l'implantation de son Pôle Espoirs et de son siège social, le Comité Directeur de la Ligue de Football de Normandie, réuni le 30 octobre 2017, a émis un avis favorable à la candidature de la ville de Lisieux et de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN). L'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2017 a retenu cette candidature.

Ce projet nécessite, entre autres, de dédier une partie de l'enceinte du stade Bielman au Pôle Espoirs. Les aménagements seraient portés et entretenus par la Ville de Lisieux avec le concours de la CALN (participation financière, ingénierie financière, notamment dans le cadre des contractualisations). Pour la mise à disposition de l'espace dédié, un loyer sera versé par la Ligue de Football. Le montant de ce loyer est défini selon le coût les utilisations des espaces et a fait l'objet d'une convention de mise à disposition.

Ce projet a pour impact le déménagement du club de rugby au stade Dujardin, ce qui nécessite également des travaux ; ce stade avait en effet un usage footballistique.

La ville de Lisieux a lancé une consultation le 27 avril 2018 pour le choix du maître d'œuvre. Elle a notifié ce marché au cabinet PMC ETUDES le 18 juillet 2018 (mandataire d'un groupement).

A l'issue de la phase avant-projet définitif, le maître œuvre s'est engagé sur un coût prévisionnel des travaux estimé à 4 234 355,34 € TTC pour l'implantation du Pôle Espoirs régional de Football au stade Bielman et le déménagement du club de rugby au stade Dujardin.

Néanmoins, au cours des études complémentaires menées sur les terrains du stade Bielman et des travaux menés sur le stade Dujardin, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements et donc des travaux supplémentaires :

Concernant le stade Dujardin :

- Passage en tarif jaune pour l'électricité ;
- Installation d'une défense incendie ;
- Modification des circulations PMR ;
- Ajustements sur les terrains, les circulations et les bâtiments.

Concernant le stade Bielman :
Le terrain concerné étant une zone humide, des aménagements et des techniques de travaux spécifiques et innovants doivent permettre de préserver les caractéristiques naturelles du site, de réduire au maximum l'imperméabilisation de la zone et permettre d'améliorer le fonctionnement hydraulique par rapport à la situation actuelle, pour cela :

- Aucun système de drainage mécanique et artificiel ne doit être mis en place ;
- Le décapage de la terre doit être superficiel et sans impact sur la couche argileuse ;
- Un apport important de matériaux granulaires doit être réalisé afin d'éviter le drainage et pour ne pas modifier le fonctionnement hydraulique de la zone ;
- Il ne doit y avoir aucun rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau ou dans la nappe ;
- 23 655 m^2 de terrain devront être restaurés / réhabilités en zone humide en compensation de l'imperméabilisation de 5 390 m^2 de zone humide.

Ces modifications permettront par ailleurs de solliciter des subventions auprès de l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant prévisionnel de 658 000,00 € ; ce qui porterait le montant total des subventions à 2 238 000,00 €.

L'enveloppe prévisionnelle de l'autorisation de programme est donc portée à 5 683 266,34 €.
La répartition prévisionnelle est la suivante :

2018	2019	2020	2021
10 267,98 €	63 477,30 €	1 286 483,60 €	4 323 037,46 €

Les crédits correspondants seront inscrits dans l'autorisation de programme et les crédits de paiements seront inscrits annuellement aux budgets correspondants au vu de l'avancement des travaux.

Sur le rapport de Mme LEJEUNE, le Conseil Municipal :
- Approuve les travaux complémentaires décrits dans le rapport ci-dessus pour les stades Dujardin et Bielman ;
- Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 5 683 266,34 € TTC.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-13 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES STADES BIELMAN ET DUJARDIN POUR L'IMPLANTATION DU PÔLE ESPOIRS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE ET LE DÉPLACEMENT DU CLUB DE RUGBY – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)
Suite à un appel à candidature auprès de plusieurs villes de Normandie, pour l'implantation de son Pôle Espoirs et de son siège social, le Comité Directeur de la Ligue de Football de Normandie, réuni le 30 octobre 2017, a émis un avis favorable à la candidature de la Ville de Lisieux et de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN). L'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2017 a retenu cette candidature.

Les travaux prévus sur le stade Bielman pour l'accueil du Pôle Espoirs de la Ligue de Football de Normandie sont les suivants :

- Transformation du terrain d'honneur gazonné de rugby en terrain d'honneur gazonné de football éclairé de niveau 5.
- Construction d'un terrain synthétique éclairé de niveau 4.
- Construction d'un demi-terrain synthétique couvert et éclairé.
- Création et réaménagement de circulation autour de l'ensemble des terrains.

Le terrain concerné étant une zone humide, des aménagements et des techniques de travaux spécifiques et innovants doivent permettre de préserver les caractéristiques naturelles du site, de réduire au maximum l'imperméabilisation de la zone et permettre d'améliorer le fonctionnement hydraulique par rapport à la situation actuelle, pour cela :

- Aucun système de drainage mécanique et artificiel ne doit être mis en place ;
- Le décapage de la terre doit être superficiel et sans impact sur la couche argileuse ;
- Un apport important de matériaux granulaires doit être réalisé afin d'éviter le drainage et pour ne pas modifier le fonctionnement hydraulique de la zone ;
- Il ne doit y avoir aucun rejet des eaux pluviales dans le cours d'eau ou dans la nappe ;
- 23 655 m^2 de terrain devront être restaurés / réhabilités en zone humide en compensation de l'imperméabilisation de 5 390 m^2 de zone humide.

Le coût total du projet est estimé à 2 799 327,29 € HT soit 3 359 192,75€ TTC.

C'est pourquoi, il est proposé d'adresser une demande de concours financier à l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement public Local à hauteur de 658 000,00 €, pour permettre de couvrir pour partie les travaux décrits.

Le projet fait déjà l'objet de financements à hauteur de :

- 700 000 € pour le département ;
- 630 000 € pour la région ;
- 250 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Le reste à charge pour la ville s'élèvera alors à 1 121 192,75 € TTC.

Sur le rapport de Mme LEJEUNE, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2021 pour un montant de 658 000.00 € ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports et à la Vie associative à solliciter une subvention dans le cadre Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 658 000.00 € et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2020-14 ENFANCE JEUNESSE – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE ALLOUÉE À L'ESPACE JEUNESSE

Afin de doter le quartier Nord de la commune d'un équipement dédié à la jeunesse, la Ville de Lisieux a lancé, par délibération du 10 décembre 2019, la réalisation d'une structure à l'entrée de l'enceinte sportive du stade Bielman.

Cet équipement permettra de proposer une nouvelle offre d'accueil des jeunes âgés de 12 à 25 ans, suite à la cession du local Oasis à la Ligue de Football de Normandie. Il pourra accueillir 48 jeunes et 6 encadrants, tout en intégrant le Point Information Jeunesse.

Une autorisation de programme a été fixée avec une enveloppe prévisionnelle de 688 000 € TTC :

- 78 000 € TTC d'études ;
- 610 000 € TTC de travaux.

La maitrise d'œuvre avait été au préalable attribuée, suite à une consultation du 2 juillet 2019, au cabinet BOO par un marché notifié le 10 septembre 2019. Il est apparu nécessaire et responsable d'ajouter au bâtiment une dimension écoresponsable permettant de réduire son coût d'utilisation et son impact environnemental.

Le Programme a donc été complété par :

- L'installation d'un panneau photovoltaïque, le changement d'isolant pour les plafonds et les murs et le renforcement des prescriptions environnementales concernant le chantier ;
- Le réajustement du coût des études de projet ;
- L'ajout du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement.

Ces modifications permettront de solliciter des subventions auprès du Département du Calvados, de l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local et de la Caisse d'allocations familiales pour un montant prévisionnel de 573 824 €.

L'enveloppe prévisionnelle de l'autorisation de programme est donc portée à 874 236 € TTC :

- 71 076 € d'études
- 707 160 € de travaux
- 96 000 € de mobilier

Elle se répartit de la manière suivante :

2019	2020	2021	2022
21 582 €	32 363 €	505 012 €	315 279 €

Les crédits correspondants seront inscrits dans l'autorisation de programme et les crédits de paiements seront inscrits annuellement aux budgets correspondants au vu de l'avancement des travaux.

<u>Sur le rapport de Mme MANGEANT, le Conseil Municipal</u> :

- Approuve l'ajout au programme initial :
  - de l'installation d'un panneau photovoltaïque
  - du changement d'isolant pour les plafonds et les murs
  - du renforcement des prescriptions environnementales concernant le chantier
  - Le réajustement du coût des études de projet
  - L'ajout du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'équipement
- Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 874 236 € TTC.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-15 DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE L'ÉTAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNESSE SUR LE QUARTIER NORD DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Suite à un appel à candidature auprès de plusieurs villes de Normandie, pour l'implantation de son Pôle Espoirs et de son siège social, le Comité Directeur de la Ligue de Football de Normandie, réuni le 30 octobre 2017, a émis un avis favorable à la candidature de la Ville de Lisieux et de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (CALN). L'assemblée extraordinaire du 9 décembre 2017 a retenu cette candidature.

Dans ce cadre, la ville de Lisieux a cédé à l'euro symbolique les écoles Cités Jardin et Paul Doumer à la Ligue de Football de Normandie afin de lui permettre d'installer son siège social ainsi que le Pôle Espoirs. Le local Oasis accueillant les jeunes de 12 à 17 ans se situant au sein de l'école Paul Doumer, il s'avérait nécessaire de trouver un nouvel espace d'accueil pour la jeunesse du quartier Nord de la commune.

De plus, cette démarche s'inscrit dans la volonté de la ville de développer une nouvelle politique en direction des enfants et des jeunes Lexoviens (déclinée au travers du Projet Educatif Lexovien) dont l'une des priorités est le renouvellement de l'offre et de l'accueil des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

La ville a donc fait le choix de développer un nouveau projet d'accueil et d'accompagnement (intégrant le Point Information Jeunesse) en lançant la construction d'un nouvel équipement sur ce quartier, et plus particulièrement à l'entrée de l'enceinte sportive Bielman.

Afin de tenir compte des enjeux environnementaux, cet équipement fera l'objet d'une attention particulière quant à sa conception : Installation de panneaux photovoltaïques, performance des isolants pour les plafonds et les murs et renforcement des prescriptions environnementales concernant le chantier. Le coût total du projet est estimé à 728 530 € HT soit 874 236 € TTC.

C'est pourquoi, il est proposé d'adresser une demande de concours financier à l'Etat à hauteur de 293 824 € TTC, pour permettre de couvrir pour partie la construction de ce nouvel équipement.

Sur le rapport de Mme MANGEANT, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2021 pour un montant de 293 824 € ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports et à la Vie associative à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 293 824 € et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-16 DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNESSE SUR LE QUARTIER NORD DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'implantation du Pôle Espoirs et du siège social de la Ligue de Football de Normandie, la ville de Lisieux a cédé à l'euro symbolique les écoles Cité Jardin et Paul Doumer à la Ligue de Football de Normandie afin de lui permettre d'installer son siège social ainsi que

le Pôle Espoirs. Le local Oasis accueillant les jeunes de 12 à 17 ans se situant au sein de l'école Paul Doumer, il s'avérait nécessaire de trouver un nouvel espace d'accueil pour la jeunesse du quartier Nord de la commune.

De plus, cette démarche s'inscrit dans la volonté de la ville de développer une nouvelle politique en direction des enfants et des jeunes Lexoviens (déclinée au travers du Projet Educatif Lexovien) dont l'une des priorités est le renouvellement de l'offre et de l'accueil des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

La ville a donc fait le choix de développer un nouveau projet d'accueil et d'accompagnement (intégrant le Point Information Jeunesse) en lançant la construction d'un nouvel équipement sur ce quartier et plus particulièrement à l'entrée de l'enceinte sportive Bielman.

Afin de tenir compte des enjeux environnementaux, cet équipement fera l'objet d'une attention particulière quant à sa conception : Installation de panneaux photovoltaïques, performance des isolants pour les plafonds et les murs et renforcement des prescriptions environnementales concernant le chantier.

Le coût total du projet est estimé à 728 530 € HT soit 874 236 € TTC.

La présente délibération a pour objet de solliciter une aide financière du Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 200 000 €. Le présent projet faisant déjà l'objet :

- d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour un montant de 293 824.00 € ;
- d'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 80 000 €.

Le reste à charge pour la ville s'élèvera à 300 412 € TTC.

Sur le rapport de Mme MANGEANT, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Calvados pour un montant de 200 000 € ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports et à la Vie associative à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados pour un montant de 200 000 € et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-17 CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL VILLE POUR LA GESTION DU CENTRE DE SANTÉ « DOCTEUR DUBOIS »

Par délibération en date du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal a validé la création d'un Centre de Santé municipal afin de répondre au manque de médecins et ainsi répondre aux attentes des Lexoviens.

L'Agence Régionale de Santé a émis, le 25 janvier 2021 un avis d'engagement de conformité pour la création du Centre de Santé médical par la Ville de Lisieux et a ainsi transmis les numéros d'Identification au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).

D'un point de vue règlementaire, le bureau CL 1A du Ministère de l'Economie et des Finances, en charge de l'expertise juridique a statué sur le fait que le CCAS dont la liste des missions est encadrée par l'Article L.123-5 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles) s'entend de manière exhaustive.

Le CCAS peut exercer des missions en prévention Santé, gérer des services médico-sociaux mais ne peut gérer, directement, un Centre de Santé. C'est pourquoi, il est proposé de créer un Budget Annexe au Budget Principal Ville, en nomenclature M14. Ce dernier portera l'ensemble des dépenses et des recettes, tant en investissement, qu'en fonctionnement.

Les charges de personnel, qui pour rappel sont prévues avec quatre médecins, deux agents administratifs et un mi-temps d'assistant socio-éducatif, seront supportées au chapitre 011 sur un compte de remboursements de frais au CCAS, qui lui, supportera le recrutement ainsi que la gestion et l'encadrement général de la structure.

Un conventionnement ultérieur entre le CCAS et la Ville de Lisieux fixera les quotités et la nature des charges précises que le Centre de Santé remboursera au CCAS et au Budget Principal Ville.

Sur le rapport de M. FRAQUET, le Conseil Municipal :

- Décide la création d'un Budget Annexe M14 au Budget Principal Ville référencé de la manière suivante :
  - CENTRE DE SANTE DOCTEUR DUBOIS :
    Siret : 211 403 662 00011
    FINESS Entité Juridique (EJ) : 14 003 135 2
    FINESS Etablissement : 14 003 314 3
- Précise que la personnalité juridique de cette structure demeure la Ville de Lisieux ;
- Précise que le Budget Primitif 2021 sera proposé au vote lors du même Conseil Municipal que celui du Budget Ville.
- Dit que sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux suivant délibération de son Conseil d'Administration en date du 02 novembre 2020, le Centre de santé sera nommé « Docteur Paul Dubois ». Le Docteur Paul Dubois, né le 06 septembre 1893 à Falaise, décédé en son domicile 3, boulevard Duchesne Fournet à Lisieux le 6 février 1951, a exercé sur le territoire de Lisieux et des communes voisines et a confié ses biens au Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux afin qu'ils permettent d'aider l'installation de nouveaux médecins et en réponse aux difficultés sociales de sa patientèle.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-18 – BRIS DE VITRES LORS DES TRAVAUX DE L'ESPACE VICTOR HUGO – PROPOSITION D'ACCORD AMIABLE

L'Espace Victor Hugo, situé place Boudin Desvergées à Lisieux, a fait l'objet de travaux de rénovation durant l'année 2019. La maitrise d'œuvre de ces travaux a été confiée au cabinet d'architecte Structure Réalisateur d'Espace. Il a été constaté, au niveau de la rotonde du bâtiment, que quatorze vitres avaient été brisées avant le début des travaux de rénovation.

Toutefois, lors du compte rendu de chantier du 27 mai 2019, une nouvelle constatation établit à soixante-six le nombre de vitres brisées au niveau de la rotonde. Il ressort de ces éléments que cinquante-deux vitres ont été brisées lors des travaux.

Un devis de la société ALUMINIUM ET VERRE a fixé à un montant de 11 221,91 euros HT le remplacement de cinquante-six vitres. Le bris concernant cinquante-deux vitres, et non cinquante-six, le devis doit donc par conséquent être réduit au prorata ; ce qui ramène le montant du bris de vitres à 10 420,35 euros HT.

Par un courrier du 25 juillet 2019, la société Structure Réalisateur d'Espace, maitre d'œuvre des travaux, a engagé la responsabilité de l'entreprise ROUEN ETANCHE pour le bris de ces vitres. Cette entreprise est intervenue du 18 février 2019 au 15 mars 2019 et a réalisé l'étanchéité de l'Espace Victor Hugo. Le maitre d'œuvre met en cause l'utilisation de chalumeau par l'entreprise, ayant pu détériorer les vitres par une augmentation brutale de la température.

Une pénalité d'un montant de 11 221,91 euros a été appliquée par le maitre d'œuvre, à l'encontre de ROUEN ETANCHE.

Toutefois, la société ROUEN ETANCHE soutient qu'elle n'a pas brisé les vitres. Par un courrier du 9 août 2019, la SMABTP, assureur de ROUEN ETANCHE, relève qu'il n'a été consigné aucun bris de vitres dans les comptes rendus de chantier au moment de l'intervention de ROUEN ETANCHE en mars 2019. Ce n'est que deux mois après les travaux d'étanchéité, à savoir en mai 2019, que le bris de soixante-six vitres a été constaté. Dès lors, les bris de vitre ne peuvent pas être imputés à ROUEN ETANCHE, et ont pu être causés par de tierces entreprises ou des intervenants extérieurs au chantier, ou provenir de vibrations dues aux travaux sur la voirie contre le bâtiment ou des travaux de démolition intérieurs.

Une expertise d'assurance a eu lieu le 4 juin 2020. Etaient présents l'entreprise ROUEN ETANCHE, un expert mandaté par leur assureur la SMABTP, la société Structure Réalisateur d'Espace, maitre d'œuvre des travaux, et des agents des services techniques et du service juridique de la ville de Lisieux, afin de déterminer les responsabilités sur ce sinistre.
Suite à cette réunion, la SMABTP par courrier du 27 novembre 2020, a proposé à la ville de prendre en charge 50% des travaux de reprise des désordres, sans reconnaissance de responsabilité.

Cette proposition de résolution amiable devra prendre la forme d'un protocole d'accord pour un montant de 5 210,17 euros HT, soit 6 252,21 euros TTC. En contrepartie, la ville s'engage à verser le solde de la pénalité appliquée à ROUEN ETANCHE.

<u>Sur le rapport de M. DESMONTS, le Conseil Municipal</u> :

- Accepte l'offre de la SMABTP susvisée ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics, à signer un protocole d'accord avec la SMABTP pour le versement d'un montant de 5 210,17 euros HT, soit 6 252,21 euros TTC à la ville de Lisieux, sans reconnaissance de responsabilité de l'entreprise ROUEN ETANCHE, en contrepartie pour la ville de verser le solde de la pénalité appliquée à ROUEN ETANCHE dans le cadre des bris de vitres de l'Espace Victor Hugo.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-19 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT RÉSEAUX INTEMPÉRIES POUR LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE (C.R.I.S.E)

Depuis une dizaine d'années, la Délégation Territoriale Enedis dans le Calvados a instauré un réseau de correspondants C.R.I.S.E. (Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique) en vue de renforcer les échanges entre les collectivités locales et ses services lors d'incidents significatifs sur les réseaux électriques et d'accélérer ainsi les interventions de dépannage. Avec ces correspondants, c'est une nouvelle forme de coopération qu'Enedis a concrétisé avec les municipalités.

Le correspondant C.R.I.S.E. n'assume aucun rôle concernant le fonctionnement du service public de la distribution d'électricité qui reste sous la maîtrise et la responsabilité pleine et entière d'Enedis. Sa mission se limite, vis-à-vis d'Enedis, a un rôle d'information qui concourt à la sécurité publique dont est en charge le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Le correspondant C.R.I.S.E. est un précieux relais d'information en situation de perturbation d'ampleur significative sur les réseaux électriques :

- Il ne se substitue pas aux techniciens Enedis mais facilite la diffusion des recommandations d'Enedis Calvados auprès des habitants et favorise l'information sur les travaux de rétablissement ;
- Il fait remonter les situations à risque dont il a la connaissance pour une prise en compte par les cellules de crise. Il contribue en effet à l'élaboration rapide des premiers diagnostics des réseaux sur sa commune, grâce aux informations qu'il reçoit des administrés ;
- Il informe la population afin d'éviter une saturation téléphonique au niveau du Centre d'Appel Dépannage dans les premières heures après les intempéries ;
- Il organise en cas de besoin l'aiguillage ou l'accompagnement des équipes d'intervention pour accélérer les dépannages ;
- En situation d'incident d'ampleur significative, il est le lien privilégié entre la Mairie et Enedis.

Sur le rapport de Mme HELIE-ROMAIN, le Conseil Municipal désigne M. BRIARD Johnny en qualité de Correspondant Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique (C.R.I.S.E).

Conformément à l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-20 LISIEUX 2025 - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS.

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire. Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de Lisieux Normandie, le Département peut mobiliser une enveloppe complémentaire de 728 981 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles. L'avenant n°2 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10% au contrat.

Sur le rapport de M. LECLERC, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics à signer l'avenant n°2 du contrat de territoire 2017-2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération et se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-21 LISIEUX 2025 – ADOPTION DU PLAN VÉLO DE LISIEUX

Afin de répondre à une demande citoyenne grandissante et pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qui se présentent, Lisieux souhaite franchir un cap dans le développement du vélo. Plusieurs projets sont mobilisés pour cela : aménagements, stationnement, prime à l'achat de vélos à assistance électrique, interventions dans les écoles, etc. Les aménagements prévoient notamment 18,5km d'itinéraires autour de deux axes Nord-Sud et Est-Ouest, reliant ainsi le centre-ville, la gare et les différents quartiers et communes voisines de Lisieux.

Commune classée parmi les moins favorables au vélo de sa catégorie par le Baromètre des Villes cyclables 2019, Lisieux dispose pourtant d'un potentiel important pour le développement des mobilités douces et notamment du vélo : densité du centre-ville, proximité des services, distances limitées, dénivelé limité en fond de vallée, gare d'importance régionale...

D'après les données INSEE 2017, la part modale des déplacements domicile-travail en vélo des Lexoviens s'élève à 1,2%. A l'inverse, 65% des personnes habitant et travaillant à Lisieux utilisent une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Par ailleurs, 28% des ménages de Lisieux ne possèdent pas de voiture (INSEE 2016). Le potentiel de Lisieux pour le développement du vélo est donc important, tant du point de vue du report modal de la voiture vers un mode moins polluant, que de l'accès à des ménages peu mobiles et/ou captifs des transports en commun à une mobilité rapide et peu onéreuse.

Le plan vélo de Lisieux ambitionne d'être un modèle de déploiement rapide d'un itinéraire sécurisé et structurant. Avec deux axes Nord-Sud et Est-Ouest, il permet de relier les principaux pôles d'activité (Centre-ville, gare, hôpital, zones d'activités, lycées) et les entrées de ville pour rejoindre les communes voisines, voire au-delà en ce qui concerne le cyclotourisme (complétion du plan vélo départemental). Le déploiement des aménagements sera organisé de façon à être cohérent et offrir aux habitants, travailleurs et visiteurs de la capitale du Pays d'Auge, dès 2021, des itinéraires continus et efficaces. L'axe Est-Ouest, passant notamment par l'avenue du 6 Juin, l'avenue Jean XXIII et le chemin Capron pour rejoindre Hauteville et la zone de l'Espérance, ainsi que l'avenue Georges Pompidou, fera l'objet des premiers aménagements. L'axe Nord-Sud, passant notamment par les rues Fournet, d'Alençon et du Carmel, puis par les rues Condorcet, Leclerc et Cornu, sera réalisé par la suite.

Le plan vélo est également complété par plusieurs mesures permettant aux usagers du vélo d'accéder à des services facilitant et encourageant la pratique. D'une part, une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ; d'autre part le déploiement de stationnement temporaire et définitif, de courte, moyenne et longue durée ; enfin, des actions de sensibilisation à l'usage du vélo lors d'événements ou dans le cadre scolaire.
Enfin, ce plan vélo se trouve être à l'intersection de nombreuses réflexions structurantes du territoire : sur les mobilités (Pôle d'Echange Multimodal, plan vélo départemental, étude Vél'Auge lauréate de l'appel à projets Vélo et Territoires, volet « stationnement » du plan vélo) et sur la revitalisation des villes moyennes en général (requalification des espaces publics en centre-ville, programmes Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation du Territoire et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain notamment).

Ce plan vélo a valeur de Schéma Directeur Cyclable pour la Ville de Lisieux. Il sera à ce titre intégré au schéma de l'Agglomération. L'échéance de ce schéma est 2026. Il pourra toutefois faire l'objet d'avenants pour intégrer les projets de voirie de la mandature.

Sur le rapport de M. BRIARD, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan vélo tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à la Mobilité et aux Espaces Publics à engager les travaux de mise en œuvre du Plan Vélo.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour, 2 abstentions celles de M. MERCIER avec le pouvoir de M. AUBRIL.

DÉLIBÉRATION 2021-22 MISE EN ŒUVRE DU PLAN VÉLO – DEMANDES DE SUBVENTIONS NOTAMMENT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL)

Approuvé par le Conseil Municipal du 08 mars 2021, le Plan Vélo de Lisieux représente un investissement important pour la collectivité. En répondant aux attentes et besoins locaux, il contribue par ailleurs aux stratégies départementales, régionales et nationales de développement des mobilités actives et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en place par diverses entités administratives, pour encourager les collectivités dans la mise en œuvre de leurs schémas de déplacement cyclables.

Le plan vélo de Lisieux est estimé à 2 710 000 € HT, dont 1 280 000 € HT pour l'année 2021.

Identifiée comme une opération structurante pour la ville, elle rentre dans les critères d'éligibilité de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de la création d'infrastructures en faveur de la mobilité. A ce titre, une demande de subvention est sollicitée à hauteur de 40%, soit un montant de 1 084 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Contrat de territoire de la Région	500 000 €
Département	390 000 €
DSIL	1 084 000 €
Reste à charge Ville hors TVA	736 000 €

Par ailleurs, le projet fera aussi l'objet d'une demande de subvention auprès du Département au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée du Plan Vélo Départemental, ainsi qu'auprès de la Région via le dispositif « Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité ». Des subventions s'élevant à respectivement 390 000 € et 500 000€ seront demandées.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser M. le Maire à solliciter des aides financières, les plus élevées possibles, auprès des partenaires.

Sur le rapport de M. HAVARD, le Conseil Municipal :

- Précise que les crédits de paiement seront inscrits annuellement au budget, suivant l'avancement des travaux ;

- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à la Mobilité et aux Espaces Publics à solliciter toutes les aides financières se rapportant au dossier auprès des différents financeurs et notamment auprès de l'Etat pour la demande de Dotation de Soutien à l'Investissement public Local et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-23 PROCÉDURE D'ACHATS CONJOINTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LISIEUX – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS PUBLICS - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE GROUPEMENT

La politique économique de maîtrise des dépenses publiques conduit les collectivités à recentrer les objectifs des achats publics, à savoir : réduire les coûts de la commande publique, renforcer la transparence de l'achat public, simplifier et élargir l'accès des entreprises aux marchés et renforcer la conformité réglementaire des procédures d'achats.

En conséquence, compte tenu de la convergence d'intérêts de la Ville de Lisieux et du Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux (CCAS), il est proposé de lancer et de conduire des procédures conjointes, pour les besoins propres de chaque structure, en constituant un groupement de commandes dans les domaines suivants :

- Service de téléphonie filaire et mobile
- Fourniture de matériel de téléphonie filaire et mobile
- Fourniture et maintenance de photocopieurs
- Fourniture de matériel informatique
- Fourniture de consommables informatiques
- Réseau privé virtuel (VPN) et services associés
- Papier
- Carburants
- Assurances
- Contrôle des équipements de sécurité des Etablissements recevant du Public
- Exploitation des installations thermiques des bâtiments
- Fourniture de produits d'entretien
- Fourniture de denrées alimentaires
- Contrats d'analyses microbiologiques
- Entretien préventif et curatif des installations d'assainissement

La convention de groupement prévoit la désignation de la Ville de Lisieux comme coordonnateur chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants. Le Maire est Président de droit de cette commission en tant que représentant de l'autorité coordinatrice. Il peut déléguer sa fonction pour les réunions des CAO de ce groupement. Afin de constituer ce groupement, et, préalablement à la signature de la convention de groupement de commandes, le Conseil Municipal doit désigner les représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Lisieux qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Sur le rapport de M. DESMONTS, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention de groupement de commandes annexé à la délibération ;
- Approuve le recours aux procédures de marché en procédure adaptée, en appel d'offres et les recours aux procédures négociées en cas de besoin ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux ;
- Autorise M. le Maire, à signer les marchés et les accords-cadres, les éventuels avenants ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés et aux accords-cadres, conformément à la convention de groupement de commandes susvisée ;

Cette première partie de la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Désigne comme suit, après vote à bulletins secrets et dépouillement, les représentants titulaire et suppléant suivants à la commission d'appel d'offres de groupement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

Ont obtenu :

M. LEPINE Florian, représentant titulaire	33 voix
Mme COTTRON Nathalie, représentant suppléant	33 voix

Sont déclarés élus : M. LEPINE Florian, représentant titulaire, et Mme COTTRON Nathalie, représentante suppléante.

DÉLIBÉRATION 2021-24 AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LISIEUX AU PROFIT DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Dans une convention du 24 mars 2009 validée en comité d'administration, il a été officialisé la mise à disposition de personnel de la Ville de Lisieux pour l'administration du dispositif. Les services impliqués sont : les affaires juridiques, les finances, l'informatique, les ressources humaines, communication, politique de la ville.

Le Contrat de ville a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par un courrier du Préfet en date du 22 février 2019. Le Programme de Réussite Educative (PRE) est par conséquent, prolongé de cette même période. La reconduction de cette mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux a été validée lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

Depuis le 1er janvier 2021, le poste d'assistante administrative fait partie des effectifs de la Ville. Comme le coordonnateur du PRE, l'agent est mis à disposition de la Caisse des écoles. Aussi, il convient de comptabiliser ce poste dans le personnel Ville de Lisieux mis à disposition au profit de la Caisse des écoles jusqu'au 31 décembre 2022.

Sur le rapport de M. FRAQUET, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'avenant à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des écoles ;
- Autorise M. l'Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux Affaires générales à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des écoles.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-25 – MISE EN SÉCURITÉ – PRÉVENTION D'UN RISQUE NATUREL - ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 14 RUE DU HÉRON À LISIEUX CADASTRÉ SECTION AB N° 2 – DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU, À L'ÉTAT ET AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES (SMBVT)

Madame Eveline MARIE MITCHINSON est propriétaire d'une maison de 4 pièces principales, édifiée en 1957, d'une surface habitable de 60 m² sur la parcelle cadastrée AB n° 2 pour une contenance de 2a 57ca.

Cette propriété est limitrophe de la propriété de Mme ALEXANDRE, sur la parcelle cadastrée AB n° 3, sise 12 rue du Héron à Lisieux, qui a été affectée par de graves désordres, son mur de la berge risquant de s'effondrer dans le lit du Cirieux et d'entraîner la maison dans sa chute.

Suite à ce sinistre, la Ville a missionné plusieurs experts qui ont inspecté les murs de soutènement de Mme ALEXANDRE et des propriétés voisines, dont le mur de Mme MITCHINSON.

Le rapport d'inspection du 20 février 2020 de Réseaux et Fondations a mis en relief que le mur de soutènement de Mme MITCHINSON est en cours d'effondrement et de déversement. Le mur a une stabilité précaire et la zone est dangereuse.

Par courrier en date du 21 juillet 2020, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a transmis le rapport du Bureau de Recherches Géologiques et Minières dans lequel ce dernier recommande de réaliser un ouvrage commun aux parcelles sises 12 et 14 rue du Héron, afin d'éviter les traitements hétérogènes des berges (matériaux, pentes en particulier) qui risqueraient de voir une reprise localisée de l'érosion.

La solution technique retenue, sur la parcelle sise 12 rue du Héron, est la reconstitution d'une berge naturelle après déconstruction du mur et de la maison. Cette solution prend en compte la gestion des crues et des inondations dans le cadre de la prévention des risques d'inondations.

Une procédure d'acquisition amiable de la maison a été initiée aux fins de réaliser une berge végétalisée commune aux terrains sis 12 et 14 rue du Héron. Le Service des Domaines a été consulté et a estimé, le 17 décembre 2020, la parcelle de Mme MITCHINSON au prix de

135 000 € avec une marge de +-20%. La Ville a proposé à Mme MITCHINSON d'acheter sa maison pour un montant de 121 500€, hors frais d'acte, qu'elle a accepté.

Sur le rapport de M. DESMONTS, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport ci-dessus ;
- Décide d'acquérir le bien immobilier situé 14 rue du Héron, parcelle cadastrée section AB n° 2 pour un montant de 121 500 €. Les frais d'actes seront pris en charge par le vendeur ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2021 ;
- Précise que l'étude notariale Gagnebien-Galibert est chargée de l'établissement de l'acte ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics à signer tous actes et pièces avec Mme MITCHINSON ou toutes personnes physiques ou morales qu'il lui plaira de se substituer ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques et de tout autre organisme ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics à solliciter l'assurance risque habitation de Mme MITCHINSON.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-26 – CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ENEDIS – EXTENSION DU RÉSEAU EXISTANT ET CRÉATION D'UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE AU STADE DUJARDIN – ROUTE DE CORMEILLES (PARCELLE BR0030)

Dans le cadre du projet d'installation du club de rugby au stade Henri Dujardin, situé route de Cormeilles à Lisieux, une extension du réseau existant est programmée avec la création d'un branchement électrique d'une puissance de 250 kVA (tarif jaune).

Le coût total des travaux s'élève à 52 232,49 € HT (62 678,99 € TTC) ; la contribution financière de la Ville de Lisieux est estimée à 31 339,50 € HT (37 607,40 € TTC).

ENEDIS demande l'établissement des droits suivants sur la parcelle BR0030, située 9026 route de Cormeilles à Lisieux :

- établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 296 mètres ainsi que ses accessoires ;
- établir si besoin des bornes de repérage ;
- poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires ;
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur ;
- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.).

Par voie de conséquence, ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Un 1er projet de convention de servitude a été établi à cet effet. La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er de ladite convention ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre. Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise ENEDIS à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.
Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par ENEDIS des formalités nécessaires.

Par ailleurs, ENEDIS sollicite la mise à disposition d'un terrain de 25 m^2 de la parcelle BR0030, afin d'installer le poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires, suivant convention (2ème projet).

Les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS. Les agents d'ENEDIS et les entrepreneurs accrédités par lui pourront accéder en permanence à l'emplacement réservé.

Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, ENEDIS fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

Sur le rapport de M. BRIARD, le Conseil Municipal :

- Engage les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Approuve les projets de conventions annexés à la présente délibération ;
- Demande à ENEDIS, pour la servitude, l'établissement d'un acte authentique devant notaire, les frais restant à la charge d'ENEDIS ;
- Dit que les présentes servitudes et mise à disposition sont consenties à titre gratuit ;
- Autorise M. le Maire, M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics, Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports ou M. l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux à signer les présentes conventions et tous documents se rapportant audit dossier ;
- Autorise M. le Maire, M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics, Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Sports ou M. l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux à intervenir à la signature de l'acte authentique.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2021-27 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉPOT D'ŒUVRES D'ART À LA HALLE SAINT JACQUES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

La Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie exerce la compétence « gestion d'équipements culturels ». C'est dans ce cadre que des œuvres appartenant à la ville de Lisieux ont été mises à disposition de la communauté d'agglomération, par délibération du conseil municipal de la ville de Lisieux du 24 juin 2003, complétée par une délibération n°2012-100 du

11 décembre 2012. Certaines de ces œuvres se trouvent actuellement dans la halle Saint Jacques, à Lisieux.

La communauté d'agglomération propose de formaliser le dépôt de ces œuvres, ainsi que de nouvelles œuvres, dans cette halle, par la conclusion d'une convention de dépôt.

Les œuvres suivantes sont concernées :

- Henri BRISPOT, *Les comices*, huile sur toile, 1902
- Edouard Von Heuss, *Portrait de François Guizot*, 1845
- Edouard-Louis DUBUFE, *Tobie ensevelissant les morts*, huile sur toile, 1841
- Emery DUCHESNE, *Hauer peignant le portrait de Charlotte Corday*, huile sur toile, 1880
- Nicolas GOSSE, *Jean Le Hennuyer, évêque de Lisieux, sauve la vie aux protestants de son diocèse*, huile sur toile, 1834
- Jean-Marie Oscar GUE, *Louis de Bourbon devant la cour de François II*, huile sur toile, 1842
- Eugène Romain THIRION, *Mort de Sainte Marie l'Egyptienne*, huile sur toile, 1863
- Colonne votive, env. IIème siècle, présentée sur socle
- Mobilier gallo-romain et détail des fragments ou éléments sculptés (8), II - IIIème siècle

Cette convention organise le dépôt de ces œuvres à la halle Saint Jacques de Lisieux, pour deux ans à compter du 15 mars 2021. Elle devra faire l'objet d'un renouvellement express deux mois avant échéance.

Sur le rapport de Mme LECOURT, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable et au Patrimoine à signer la convention, tous actes et pièces se rapportant à cette affaire et tout éventuel avenant introduisant des modifications mineures.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 05 février 2021)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 15 février 2021 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 8 du 11 janvier 2021

Signature d'un accord cadre à bons de commande avec l'entreprise « L'ATELIER SAINT LUC » sise 24 rue de Carnac – 72190 COULAINES, pour une prestation de restauration de registres d'état civil et de mouvements de concessions funéraires (lot 2).

- Date d'effet : à la notification
- Fin d'effet : la première période s'achèvera le 8 mars 2021

L'accord cadre est tacitement reconductible 3 fois, pour une durée d'1 an

- Coût : selon BPU avec un montant annuel maximum de 6 000.00 € HT par période, soit 24 000.00 € pour les 4 périodes.

Décision n° 9 du 11 janvier 2021
Signature d'un contrat avec la société EXPLOR-E sise 908 ter route de Veules-Les-Roses – 76760 YERVILLE, pour la réalisation de deux sondages complémentaires au niveau du projet « citerne incendie » au stade DUJARDIN.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : à réception du rapport final
- Lieu : Stade Dujardin
- Coût : 880.00 € HT soit 1 056.00 € TTC

Décision n° 10 du 11 janvier 2021
Signature d'un avenant avec la SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador Allende – CS20000 – 79031 NIORT CEDEX 9, concernant la révision du contrat « Dommages aux biens » conclu avec la Ville de Lisieux, portant sur la superficie du parc immobilier.

Date d'effet : à la signature
Fin d'effet : à la fin du marché public n° 17MA012-1 soit le 1er janvier 2023

Décision n° 11 du 11 janvier 2021
Signature d'un avenant avec la SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador Allende – CS20000 – 79031 NIORT CEDEX 9, concernant la mise à jour du contrat « Véhicules à moteur » conclu avec la Ville de Lisieux.

Date d'effet : à la signature
Fin d'effet : à la fin du marché public n° 17MA012-3 soit le 1er janvier 2023

Décision n° 12 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 5 août 2020 et jusqu'au 5 août 2050. Cette concession est située section 14, rang 11, Tombe 13, Nouveau Cimetière.

Décision n° 13 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de caveau à urne(s) de 15 ans à compter du 25 août 2020 et jusqu'au 25 août 2035. Cette concession est située espace cinéraire « Allée des Merisiers » - Cavurne n°31.

Décision n° 14 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 11 septembre 2020 et jusqu'au 11 septembre 2050. Cette concession est située section 14, rang 11, Tombe 1, Nouveau Cimetière.

Décision n° 15 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 2 décembre 2020 et jusqu'au 2 décembre 2050. Cette concession est située section T, rang 10, Tombe 6.

Décision n° 16 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 4 décembre 2020 et jusqu'au 4 décembre 2050. Cette concession est située section 17, rang 4, Tombe 5, Nouveau Cimetière.

Décision n° 17 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 5 décembre 2020 et jusqu'au 5 décembre 2050. Cette concession est située section 17, rang 5, Tombe 2, Nouveau Cimetière.

Décision n° 18 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 8 février 2020 et jusqu'au 8 février 2050. Cette concession est située section C, rang 17, Tombe 10.

Décision n° 19 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,36m² à compter du 16 décembre 2020 et jusqu'au 16 décembre 2050. Cette concession est située section 9, rang 11, Tombe 5, Nouveau Cimetière.

Décision n° 20 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 18 avril 2020 et jusqu'au 18 avril 2050. Cette concession est située section R n° 202 du plan.

Décision n° 21 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 17 décembre 2020 et jusqu'au 17 décembre 2050. Cette concession est située section 17, rang 4, Tombe 4, Nouveau Cimetière.

Décision n° 22 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de caveau à urne(s) de 30 ans à compter du 21 décembre 2020 et jusqu'au 21 décembre 2050. Cette concession est située espace cinéraire « Les Charmilles » - Cavurne n° 3.

Décision n° 23 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 décembre 2020 et jusqu'au 23 décembre 2050. Cette concession est située section 17, rang 4, Tombe 2, Nouveau Cimetière.

Décision n° 24 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 décembre 2020 et jusqu'au 23 décembre 2050. Cette concession est située section 17, rang 5, Tombe 15, Nouveau Cimetière.

Décision n° 25 du 14 janvier 2021
Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche terre d'une superficie de 2m² à compter du 4 novembre 2019 et jusqu'au 4 novembre 2034. Cette concession est située section C, rang 1, Tombe 9.

Décision n° 26 du 15 janvier 2021
Signature d'une offre n°NIEA200536 avec la société ANTEA GROUP sise 2 rue J. Perrin – Innovaparc A – CS 26 – 14461 COLOMBELLES CEDEX, pour une mission d'étude diagnostic et structurelle afin de s'assurer que l'ouvrage supportera le trafic projeté rue Joseph Guillonneau – Lisieux.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : à réception de l'étude
- Lieu : rue Joseph Guillonneau – Lisieux

- Coût : 10 600.00 € HT soit 12 720.00 € TTC se décomposant comme suit :

a) Inspection détaillée de l'ouvrage sur site recalculs d'ouvrage établissement des documents de rendu	]]]	7 650.00 € HT
b) En option, inspection après travaux, y compris pose et repose des jauges	]]	2 950.00 € HT

Décision n° 27 du 19 janvier 2021
Signature d'un contrat avec la société ABAC GEO - MERCATOR sise 6 quai des Remparts – BP 91010 – 14101 LISIEUX Cedex pour la consultation d'un géomètre pour réaliser les relevés topographiques des chaussées et voiries afin de mener à bien l'étude VELAUGE.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : à réception du plan, 5 semaines après intervention
- Lieu : plusieurs carrefours et ronds-points de Lisieux
- Coût : 9 965.00 € HT soit 11 958.00 € TTC

Décision n° 28 du 19 janvier 2021
Signature d'un contrat avec la société ABAC GEO - MERCATOR sise 6 quai des Remparts – BP 91010 – 14101 LISIEUX Cedex pour la consultation d'un géomètre pour connaître la surface constructible des parcelles AK377 et AK381, avenue Georges Pompidou à Lisieux.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : à réception du plan, 10 jours suivant l'intervention
- Lieu : Avenue Georges Pompidou
- Coût : 700.00 € HT soit 840.00 € TTC

Décision n° 29 du 20 janvier 2021
Signature d'un contrat avec le groupement LE PLATEAU CIRCULAIRE représenté par la société G-ON sise 27-29 rue Raffet – 75016 PARIS, pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un atelier réemploi solidaire et temporaire dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Hauteville à Lisieux.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : 31 décembre 2021

- Coût :

Tranche ferme

• G-ON (mandataire)	8 000.00 € HT	9 600.00 € TTC
• Stéphanie PALY (co-traitante)	8 800.00 € HT	8 800.00 € TTC
• Le Wip (co-traitant)	6 400.00 € HT	7 680.00 € TTC

Tranche optionnelle

• G-ON (mandataire)	4 000.00 € HT	4 800.00 € TTC
• Stéphanie PALY (co-traitante)	400.00 € HT	400.00 € TTC
• Le Wip (co-traitant)	3 600.00 € HT	4 320.00 € TTC
Soit	31 200.00 € HT	35 600.00 € TTC

TVA Applicable :

- 20% pour les prestations réalisées par G-ON et Le Wip
- Pas de TVA pour les prestations réalisées par Stéphanie PALY

Facturation à l'avancement, par tâche.

Décision n° 30 du 20 janvier 2021

Etablissement de la liste des lauréats et le montant des prix du concours des maisons et balcons illuminés.

Décision n° 31 du 20 janvier 2021

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : DX 379 MD et EQ 361 SJ.

Dates : du vendredi 26 février 2021 (13h) au lundi 08 mars 2021 (8h)

Décision n° 32 du 20 janvier 2021

Signature d'une lettre de commande avec le groupement représenté par la SAS ARKHEIA STUDIO sise 61/63 rue Chardon Lagache – 75016 PARIS, pour une étude de faisabilité pour la restructuration de l'Eglise Saint Désir - Lisieux.

- Date d'effet : à notification
- Fin d'effet : fin février 2021 (avec étape intermédiaire mi-février 2021)
- Objet :
  - diagnostic technique et fonctionnel ;
  - étude capacitaire ;
  - Simulations ;
  - Bilan.
- Coût : 15 600.00 € HT soit 18 720.00 € TTC

Décision n° 33 du 21 janvier 2021

Remboursement de quatre repas.

- Date d'effet : à notification
- Coût : 49.09 € HT soit 54.00 € TTC

Décision n° 34 du 21 janvier 2021
Etablissement de la liste des lauréats et le montant des prix du concours des vitrines de Noël 2020.

Décision n° 35 du 22 janvier 2021
Signature d'un marché avec l'entreprise PIERRE SAS sise 19 rue de l'Avenir – 14650 CARPIQUET dans le cadre de travaux de peinture dans les tribunes du stade DUJARDIN, route de Cormeilles à LISIEUX.

- Date d'effet : à notification, démarrage par ordre de service.
- Fin d'effet : à l'issue de la garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.
- Coût : 6 243.90 € HT soit 7 492.68 € TTC

Décision n° 36 du 22 janvier 2021
Signature d'un marché avec l'entreprise MASSELIN TERTIAIRE sise 14 bis, rue Alfred Nobel – 14123 IFS dans le cadre de travaux électriques liés au passage en tarif jaune au stade DUJARDIN, route de Cormeilles à LISIEUX.

- Date d'effet : à notification, démarrage par ordre de service.
- Fin d'effet : à l'issue de la garantie de parfait achèvement d'un an à compter de la réception des travaux.
- Coût : 43 198.36 € HT soit 51 838.03 € TTC

Décision n° 37 du 25 janvier 2021
Signature d'une proposition avec l'entreprise GÉOTEC sise 9 rue Jacques Daguerre – Agence de Normandie – 14120 MONDEVILLE dans le cadre de l'étude d'une percée entre l'ancien local LEHAIN et le bâtiment Mosaïc.

- Objet : Consultation pour les études géotechniques – Mission G1
(ES : étude de Site - PGC : Principes Généraux de Construction au stade de l'APS)
- Date d'effet : 6 semaines après notification.
- Fin d'effet : après réception du rapport.
- Coût : 6 700.00 € HT soit 8 040.00 € TTC

Décision n° 38 du 28 janvier 2021
Signature d'un contrat avec la société QUADIENT, sise 7 rue Henri Becquerel – CS 30129 – 92565 RUEIL MALMAISON CEDEX, pour la location et l'entretien de la machine à affranchir, avec balance, du service Courrier de la Ville de Lisieux.
Durée : 1 an à compter de la notification du contrat, renouvelable quatre fois 1 an.
Montant annuel : 2 061.73 € HT soit 2 474.07 € TTC

Décision n° 39 du 04 février 2021
Signature d'un devis avec la société AENEAS SECURITE sise 79 Terrasse de l'Université – 92000 NANTERRE, pour la sécurisation de la Foire aux Arbres de Lisieux du 05 au 08 mars 2021.

- Date d'effet : 05 mars 2021
- Fin d'effet : 08 mars 2021
- Coût : 13 211.41 € HT soit 15 853.69 € TTC

Décision n° 40 du 05 février 2021
Signature d'un devis avec la centrale d'achat UGAP sise 57 rue Georges Enesco – Echat 804 – 94027 CRETEIL CEDEX pour l'acquisition de 75 ordinateurs portables et sacoches dans le cadre du projet des écoles numériques.

Date d'effet : à notification
Fin d'effet : 03 mars 2021
Montant net HT : 55 532.26 €
TVA 20% : 11 106.45 €
Coût total TTC : 66 638.71 €

Se décomposant comme suit :

- 75 pc portables 64 170.00 € TTC
- 75 sacoches : 2 468.71 € TTC

Décision n° 41 du 05 février 2021
Signature d'un devis avec la centrale d'achat UGAP sise 57 rue Georges Enesco – Echat 804 – 94027 CRETEIL CEDEX pour l'acquisition de 5 ordinateurs portables et sacoches afin d'équiper les services en cas de besoin.

Date d'effet : à notification
Fin d'effet : 03 mars 2021
Montant net HT : 3 742.35 €
TVA 20% : 748.47 €
Coût total TTC : 4 490.82 €
Se décomposant comme suit :

- 5 pc portables 4 278.00 € TTC
- 5 sacoches : 212.82 € TTC

Décision n° 42 du 05 février 2021
Signature d'une convention de partenariat avec France BLEU Normandie sise 12 rue Rosa Parks – 14053 CAEN CEDEX 4, pour la promotion de la Foire aux Arbres organisée par la Ville de Lisieux du samedi 06 au lundi 08 mars 2021.

La Ville de Lisieux :

- assure l'exclusivité radiophonique à France BLEU Normandie en termes d'image sur tous les supports de communication et sur le site de la manifestation ;
- insère le logo France Bleu Normandie sur l'ensemble des supports de communication (affiches, dépliants, programmes, catalogues...) et sur tout insert presse (gratuits, PQR, PHR,) que la Ville mettrait en œuvre pour la promotion de son événement (respect de la charte graphique)
- met en œuvre une campagne de communication en accompagnement sur l'antenne ;
- installe un minimum de 4 panneaux ou banderoles France BLEU Normandie sur le site de la manifestation ;
- insère le logo France Bleu Normandie en page d'accueil du site internet de la Ville avec un lien vers le site de la radio.

France BLEU Normandie :

- assure la couverture radiophonique du partenariat en mettant en place le traitement approprié sur son antenne : communiqués, interviews, chroniques, agendas…
- interview dans le cadre de l'émission « studio ouvert » le samedi 27 février 2021 et le dimanche 07 mars 2021 entre 11h et 12h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Secrétaire de séance,

Thibaut DE JAEGHER

Le Maire,

Sébastien LECLERC

MAIRIE DE LISIEUX (CALVADOS) 14107